

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2007

L'an deux mille sept, le trente mars, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : le 23 mars 2007.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - LADOUCE - VACHER - CARIVEN - SOUQUET – RAFFIER - LANGOT – CORBARIEU - GIMBRE - LASCROUX – BORDENAVE - PATTI -GEYNET - BISSO - GANDOU - ZINDZIRDJIAN - FALIERES – JALLAIS – GARDELLE

**Procurations :**

Gérard SOULIE donne procuration à Gilbert LADOUCE

**Absent excusé :** - THEOLAS – MASSE - COULOUMIERS

**Absents :** Mmes et Mrs - COUTIAN - LATOUR --- BERGOUGNIOU – ANDRAU et JOUANDANNE

<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice	<b>29</b>
Présents	<b>20</b>
Votants	<b>21</b>
Procurations	<b>1</b>

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 heures et propose que Clotilde CARIVEN soit nommée secrétaire.

## 1 - ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2007

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

## **2 - CRÉATION D'UN POSTE DE PUÉRICULTRICE CONTRACTUELLE**

Nous avons lancé un avis de recrutement d'une puéricultrice, directrice de la crèche collective Halte Garderie.

De toutes les candidatures que nous avons reçues, celle qui a le profil le plus adapté au poste n'est pas titulaire d'un concours de la Fonction Publique Territoriale.

Après avis de la Préfecture, nous avons la possibilité de recruter cette personne, sous contrat, sous réserve de créer un poste de puéricultrice contractuelle, conformément au 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 de la Loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale.

Ce contrat sera fait pour une période de un an renouvelable 2 fois, afin de permettre à la personne recrutée de passer le concours de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de puéricultrice contractuelle et d'appliquer la délibération du 5 février 2007, portant régime indemnitaire pour la Filière Sanitaire et Sociale aux non titulaires.

**UNANIMITE**

## **3 – AVENANTS MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CRECHE**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre, Monsieur le Maire été autorisé à signer un marché de Maîtrise d'œuvre pour la crèche avec Jésus GAGO architecte avec un taux de rémunération de 10.40 %.

Le montant du marché initial est de 468 395.02 € HT

Le montant des avenants s'élève à 23 596.05 €. HT

Nouveau montant : 494 991.07 € HT

Il convient donc de signer un avenant n° 1 au marché correspondant à une augmentation des travaux de la crèche à notre demande.

Nouveau montant du marché de Maîtrise d'œuvre : 51 167.07 € HT soit 61 195.81 € TTC.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

## **4 – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2006 – VILLE - ASSAINISSEMENT - TAURE**

Monsieur le Maire propose d'approuver les Comptes de Gestion de la ville, de l'assainissement et de la ZAC de Taure dressés pour l'exercice 2006, par Monsieur le Trésorier principal.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

## **5 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2006 DES BUDGETS VILLE – ASSAINISSEMENT - TAURE**

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux finances, présente le compte administratif de l'exercice 2006 de la Ville, des budgets annexes de l'assainissement et de la Zac de Taure, selon les éléments suivants :

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Jean Michel CHAGNIOT, Premier Adjoint, propose de passer au vote.

### **5-1 C.A VILLE**

	<b>REALISATIONS</b>		RESTES A REALISER
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	<i>5 830 834.57</i>	<i>1 877 053.03</i>	<i>509 348.33</i>
Recettes	<i>6 035 652.38</i>	<i>4 324 034.79</i>	
Résultat de l'exercice	<i>+ 204 817.81</i>	<i>+ 1 937 633.43</i>	

### **5-1 C.A ASSAINISSEMENT**

	<b>REALISATIONS</b>		RESTES A REALISER
	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	<i>367 891.04</i>	<i>392 484.20</i>	<i>55 627.65</i>
Recettes	<i>547 067.78</i>	<i>303 586.70</i>	
Report N-1	<i>+ 185 064.79</i>	<i>+ 291 158.46</i>	
Résultat de l'exercice	<i>+ 364 241.53</i>	<i>+ 146 633.31</i>	

5-1 C.A ZAC DE TAURE

	<b>REALISATIONS</b>	
	<b>FONCT.</b>	<b>INVEST.</b>
Dépenses	51 707.22	79 966.30
Recettes	47 420.89	79 916.03
Report N-1	+ 318 010.93	- 76 011.76
Résultat de l'exercice	+ 313 724.60	- 76 062.03

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>18</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

**6 - AFFECTATION DES RESULTATS 2006 BUDGETS VILLE – ASSAINISSEMENT - TAURE**

VILLE

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux finances, propose en ce qui concerne la Ville que les résultats de l'exercice 2006 soient affectés sur l'exercice 2007 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2006 : + 204 817.81 €

Solde d'exécution d'investissement : + 2 446 981.76 €

Besoin de financement en section investissement : 509 348.33

L'excédent de la section de fonctionnement sera inscrit en report à nouveau en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2006 au 002.

L'excédent de la section investissement sera inscrit en report sur les recettes d'investissement de l'exercice 2006.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

## ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux finances, propose en ce qui concerne l'assainissement que les résultats de l'exercice 2006 soient affectés sur l'exercice 2007 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2006 : + 179 176.74 €

Résultat de l'exercice précédent : + 185 064.79 €

Résultat à affecter : + 364 241.53 €

Besoin de financement en section investissement : néant

L'excédent de la section de fonctionnement sera inscrit en report à nouveau en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2007 au 002.

L'excédent de la section investissement sera inscrit en report sur les recettes d'investissement de l'exercice 2007 au 001.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

## TAURE

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux finances, propose en ce qui concerne la ZAC de TAURE que les résultats de l'exercice 2006 soient affectés sur l'exercice 2007 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2006 :..... - 4 286.33€

Résultat antérieur reporté : ..... + 318 010.93 €

Besoin de financement en section investissement : néant

Le solde du résultat de clôture 2006 de la section de fonctionnement, soit 313 724.60 € sera inscrit en report à nouveau au 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2007.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

## **7 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2007 VILLE – ASSAINISSEMENT - TAURE**

### **7-1 VILLE**

- 7-1-1 Vote des trois taxes (inchangé)

Taxe d'Habitation : 17,94 %

Taxe Foncier Bâti : 19,74 %

Taxe Foncier Non Bâti : 159,00 %

Monsieur le Maire propose de voter ces taux.

### **UNANIMITE**

- 7-1-2 vote du budget primitif 2007

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux Finances, présente le budget primitif de l'exercice 2007 de la Ville de La Salvetat Saint-Gilles selon les éléments suivants :

## FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES</i>	
011 Charges générales	1 441 560.00
012 Charges personnel	2 200 000.00
65 Charges gestion courante	575 400.01
014 Atténuation produits	56 000.00
66 Charges financières	120 635.78
67 Charges. Exceptionnelles	1 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>4 394 595.79</b>
023 virements à la section d'investissement	200 000.00
042 Opérations d'ordre entre sections	133 052.19
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>333 052.19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 727 647.98</b>
 <i>RECETTES</i>	
70 Produits services	514 000.00
73 Impôts & taxes	2 268 149.24
74 Dotations & participations	1 558 281.90
75 Autres produits gestion courante	4 400.00
013 Atténuations charges	135 999.03
<b>TOTAL</b>	<b>4 480 830.17</b>
042 opérations d'ordre entre sections	42 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>4 522 830.17</b>

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Restes à réaliser	CUMUL SECTION
dépenses	4 727 647.98		0	4 727 647.98
recettes	4 522 830.17	204 817.81	0	4 727 647.98

## **INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	
16 Remboursements d'emprunts	290 000.00
23 Opérations d'équipement	4 789 972.73
040 opérations d'ordre entre sections	42 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>5 121 972.73</b>
<b>RECETTES</b>	
10 dotations fonds divers réserves (sauf 1068)	269 721.00
13 Subventions d'investissements	981 566.11
024 produits des cessions	1 600 000.00
021 virements de la section de fonctionnement	200 000.00
040 opérations d'ordre entre sections	133 052.19
<b>TOTAL</b>	<b>3 184 339.30</b>

	TOTAL	Reste à réaliser	Solde d'exécution	TOTAL CUMULE
dépenses	5 121 972.73			<b>5 121 972.73</b>
recettes	3 184 339.30		1 937 633.43	<b>5 121 972.73</b>

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

### **7-2 ASSAINISSEMENT**

- 7-2-1 Détermination de la taxe d'assainissement

Par délibération en date du 27 mars 2006, la taxe d'assainissement a été portée à 0.50 € le m3. Monsieur le Maire propose de la porter à 0.55 le m3 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

- 7-2-2 Vote du budget primitif 2007

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux Finances, présente le budget primitif de l'exercice 2007 de l'Assainissement de la Ville de La Salvetat Saint-Gilles selon les éléments suivants :

SECTION D'EXPLOITATION	
<b>DEPENSES</b>	
011 charges à caractère général	193 900.00
012 charge personnel et frais assimilés	33 000.00
65 autres charges de gestion courante	1 000.00
66 charges financières	51 662.75
67 charges exceptionnelles	1 000.00
opération ordre section à section	385 988.30
<b>TOTAL</b>	<b>666 551.05</b>
<b>RECETTES</b>	
70 vente prod fab, prest serv, mar	229 011.68
74 subvention d'exploitation	25 102.68
013 atténuation de charges	0.00
77 produits exceptionnels	0.00
opération ordre section à section	48 195.16
<b>TOTAL</b>	<b>302 309.52</b>
Résultat reporté	364 241.53
<b>TOTAL</b>	<b>666 551.05</b>

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Restes à réaliser	CUMUL SECTION
dépenses	666 551.05		0	<b>666 551.05</b>
recettes	302 309.52	364 241.53	0	<b>666 551.05</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Dépenses financières	91 742.37
opérations d'équipements	527 164.08
<b>TOTAL</b>	<b>618 906.45</b>
Opération d'ordre de section à section	48 195.16
<b>TOTAL</b>	<b>667 101.61</b>
<b>RECETTES</b>	
13 subventions d'investissement	74 480.00
16 emprunts et dettes assimilées	60 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>134 480.00</b>
Opération d'ordre de section à section	385 988.30
<b>TOTAL</b>	<b>520 468.30</b>

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Restes à réaliser	CUMUL SECTION
dépenses	667 101.61		55 627.65	<b>722 729.26</b>
recettes	520 468.30	202 260.96	0	<b>722 729.26</b>

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2007 de l'assainissement.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

## **7-3 ZAC DE TAURE**

Monsieur Gilbert LADOUCE, Adjoint aux Finances, présente le budget primitif de l'exercice 2007 de la ZAC de Taure selon les éléments suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b><u>DEPENSES</u></b>	
011 Charges à caractère général	18 700.00
012 Charges de personnel	30 000.00
66 charges financières	9 578.00
67charges exceptionnelles	1 000.00
Virt section investissement	360 171.96
42	4 274.64
<b>TOTAL</b>	<b>423 724.60</b>
<b><u>RECETTES</u></b>	
70 produits de service	90 000.00
75 autres prod. gest. Courante	20 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>110 000.00</b>
Résultat reporté R002	313 724.60
<b>TOTAL</b>	<b>423 724.60</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b><u>DEPENSES</u></b>	
020 Immobilisations incorporelles	0.00
021 immobilisations corporelles	7 000.00
023 immobilisations en cours	312 238.93
remboursements emprunts	49 938.68
<b>TOTAL</b>	<b>369 177.61</b>
Solde reporté	76 062.03
<b>TOTAL</b>	<b>445 239.64</b>
<b><u>RECETTES</u></b>	
	79 916.03
Dotation fonds divers	360 171.96
virement de la section de fonctionnement	5 151.65
opérations d'ordre entre sections	
<b>TOTAL</b>	<b>445 239.64</b>

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

<b>Nombre de votants :</b>	<b>21</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions</b>	<b>2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)</b>

## **8 – VENTE D'UNE PARCELLE**

Monsieur le Maire propose de céder une parcelle de terrain de 90 m<sup>2</sup>, cadastrée AH 312, située rue du Somport aux deux propriétaires riverains pour moitié, au prix de 32 € le m<sup>2</sup>, tous les frais d'acte étant à la charge de la commune.

**UNANIMITE**

## **9 - DESAFFECTATION D'UNE PARCELLE**

Par délibération en date du 13 février 2006, nous avons accepté de vendre pour l'Euro symbolique, la parcelle AD 122 et une partie de la parcelle AD 114, pour une superficie totale de 372 m<sup>2</sup>, tous les frais restant à la charge de l'acquéreur, Monsieur DUNAC.

Afin de régulariser le dossier et d'aliéner définitivement cette parcelle, il convient de procéder à une désaffectation, dans la mesure où il s'agit d'un délaissé de voirie et non, comme nous l'avions pensé, une partie d'une parcelle de la ZAC de Taure.

**UNANIMITE**

### **10 – DÉNOMINATION D'UNE RUE**

Monsieur le Maire propose de dénommer la rue de la nouvelle crèche et la maison associative :

**Rue des Coquelicots**

**UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20 heures 15.